

RAPPORT MORAL ADIHM 2020

➤ L'ASSOCIATION ET SA GOUVERNANCE

L'ETAT DES LIEUX DES ADHESIONS

Les adhérents sont composés :

- De membres du conseil d'administration
- De personnes accueillies
- Des familles
- Des membres du personnel et de l'équipe paramédicale
- De sympathisants et amis

ADHERENTS	2019	2020
Membres du CA, le personnel et l'équipe paramédicale	30	18
Personnes accueillies	41	34
Familles	20	17
Sympathisants	40	24
TOTAL	131	93

Le nombre d'adhérents est de 93 personnes, soit 30% de moins qu'en 2019. Ceci s'explique par la forte crise sanitaire qui a sévi en 2020.

➤ LA MOBILISATION DES ADMINISTRATEURS

L'ADIHM développe sa vie associative grâce à l'implication de ses adhérents, de ses administrateurs bénévoles, également des équipes chargées de la direction et l'accompagnement de ses structures.

Un livret a été réalisé par l'association dans le but de promouvoir ses structures et leurs activités. Ce livret a été remis à tous les administrateurs afin qu'ils s'impliquent dans la recherche de fonds, de subventions, et à créer de nouveaux mécénats et partenariats.

En 2020 le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois, et le Bureau 4 fois. Il s'est enrichi de deux nouveaux membres, Messieurs François MELIS et Albert RIBALDONE.




Au cours des diverses réunions, les administrateurs ont régulièrement travaillé sur le projet de la Grotte Rolland et sur le Projet associatif de l'ADIHM. Des discussions avec la direction ont été menées concernant le Projet d'établissement de l'ESAT 2019-2024 ainsi que sur le Livret de Bientraitance proposé par le Directeur.

Crise sanitaire oblige, les administrateurs se sont régulièrement tenus au fait des Préconisations de l'ARS. Ils ont suivi l'évolution des modalités de travail et d'accompagnement mises en place au sein des structures.

➤ L'ANIMATION DE L'ASSOCIATION

Si en 2019 l'ADIHM avait pu organiser non moins de 13 animations pour le bien-être et l'épanouissement de ses équipes, la crise sanitaire due à la COVID 19 a complètement paralysé ces actions d'animation.

Ces événements ont habituellement pour principaux objectifs :

-  De faire évoluer le regard de la Société envers le handicap,
-  De valoriser les qualités socio-professionnelles des personnes en situation de handicap
-  De ramener des ressources complémentaires afin de financer des actions socio-éducatives.

Néanmoins, nous avons pu amorcer le démarrage de l'Evaluation externe des structures, d'un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), et d'un audit du CNAM afin de dynamiser la gouvernance de l'ADIHM.

➤ FAIRE VIVRE LE PROJET DE L'ASSOCIATION

Pour mettre en œuvre son projet, l'ADIHM gère actuellement deux structures médicosociales et accompagne deux associations :

- L'ESAT JEAN GUGLIELMI - LES ARGONAUTES avec un agrément de 80 places.
- Le SAVS avec un agrément de 35 places.
- **ACSJG** (Association Culturelle et Sportive Jean Guglielmi), avec des activités de sport adapté notamment la pétanque, et des activités d'animations culturelles et évènementielles.
- **ADLH** (Association Des Locataires Handicapés), organise des activités liées au logement dans la résidence ARGO avec des rencontres tripartites 13 HABITAT/ADLH/ADIHM.

L'ESAT a une triple vocation :

- Proposer un accès à la citoyenneté par le biais d'une activité professionnelle avec la présence de personnel d'encadrement des activités de production
- Accompagner cette activité professionnelle en proposant des soutiens médicosociaux issus des projets personnalisés
- Etre une passerelle vers le travail en entreprise adaptée ou en milieu ordinaire pour les travailleurs qui le souhaitent

L'ESAT JEAN GUGLIELMI – LES ARGONAUTES propose aux travailleurs handicapés plusieurs ateliers : couture, couture d'ameublement, ébénisterie, tapisserie d'ameublement, conditionnement et espaces verts.

Le SAVS a pour mission l'accompagnement dans tout ou partie des actes essentiels de la vie, ainsi que l'accompagnement social dans le milieu ouvert.

La vocation du SAVS consiste à favoriser le maintien des liens sociaux dans le milieu familial, culturel et social.

Les principes d'intervention : les équipes de l'ESAT et du SAVS partagent une conception de l'accompagnement cohérent avec les politiques publiques, depuis la loi de 1975 jusqu'à celles de 2002 et 2005.

**L'ADIHM A MIS EN ŒUVRE TOUS LES OUTILS PRECONISES PAR LES LOIS DE 2002 ET 2005.
LES EVALUATIONS INTERNES ET EXTERNES ONT ETE REALISEES DANS LES DELAIS ET SUIVIES D'UN PLAN D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE.**

➤ PERSPECTIVES D'AVENIR DE L'ASSOCIATION

L'ADIHM continue de développer **en externe** un réseau partenarial avec différentes organisations associatives, culturelles, sportives et médicales.

L'association continue de travailler avec la VILLE DE MARSEILLE et 13 HABITAT pour la réalisation d'un projet de logements pour personnes handicapées vieillissantes sur le site de l'ancienne Ecole de la GROTTÉ ROLLAND, boulevard de Salyens, dans le 8^{ème} arrondissement.